

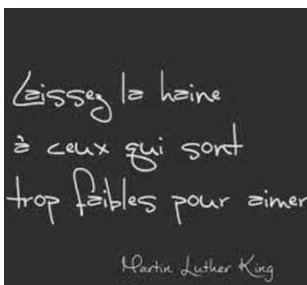


S'il y a des gens, forcément malintentionnés et n'ayant rien d'autre à faire que de médire sur leur voisin, **inévitablement**, il y en aura d'autres pour tendre l'oreille, friands de tous propos afin de les colporter à leur tour, sans s'assurer de la moindre vérité. C'est qu'on appelle un bavardage malveillant ou tout simplement **Le ragot**.

Parce que j'en suis la victime, parce qu'il en est qui se plaisent à se répandre à mon sujet à **qui veut bien l'entendre**, je tiens, non pas à m'attacher à relever cette bassesse, **mais à rétablir la vérité**.

Il y a quelques temps, souvenez-vous, j'avais publié sur cette mésaventure qui m'est arrivée : brièvement un **déchainement de haine pour** avoir bu un café avec une connaissance retrouvée par hasard, de la part de personnes que je côtoyais par sympathie (*devrais-je dire aujourd'hui naïve sympathie ?*).

Certes je connaissais les ressentiments que ceux que je côtoyais portaient à l'égard de cette nouvelle rencontre, mais **il n'est imposé à personne d'épouser les rancunes des autres**.



Je pensais avoir tout vu, tout entendu, mais il faut croire qu'il me reste encore des onces de naïveté.

Mon message précédent semble ne pas avoir ému ceux à qui il était destiné, car, (*pas plus tard que jeudi dernier (24/11/2022), pas plus tard que ces derniers jours, pas plus tard que ce jour*) les auteurs ont continué leur travail de sape dans un lieu public, déchainant des flots de mensonges et de haine à mon égard.



Je remercie celles et ceux qui les ont entendus d'avoir accepté de me faire une attestation de témoignage, elle grossira celles déjà obtenues.



Ceux qui m'ont pris pour cible de leur haine, se vantent de m'avoir nourri durant plusieurs mois, de m'avoir accueilli pour un café régulier, regorgeant ainsi de bienveillance et de générosité envers moi, moi que leurs propos aujourd'hui s'attachent à dépeindre comme un pauvre type affamé et esseulé.

Sauf que la vérité est tout autre, je n'ai jamais pratiqué la mendicité. Il est vrai que parfois j'avais droit à un tupperware de légumes préparés lors du repas de midi de mes hôtes, le geste, me semble-t-il était fait de bon cœur, pour avoir cuisiné en trop grande quantité.

Sauf que je n'ai jamais demandé une telle attention, j'étais même très souvent mis devant le fait accompli puisque les mets étaient déposés devant ma porte.

à vot bon cœur



Je tiens à préciser ici que je me suis toujours attaché à ce qu'il y ait une contrepartie à quelque chose que je n'avais pas demandé, en l'occurrence ici **en services personnels rendus**, en restaurant, cafétéria etc, ce que mes « détracteurs » se gardent bien de mentionner.

Cela est la vérité vraie, tout ce qui est dit, colporté ne relève que de la **diffamation**, de la **calomnie**. Je tiens à rassurer toutes mes connaissances, tous mes lecteurs, j'ai de quoi subvenir à mes besoins.

On dit de moi que je suis procédurier, ce que je ne peux nier, nombreux sont ceux qui viennent me solliciter pour la rédaction d'un courrier, une intervention via une association de défense du consommateur et qui aujourd'hui m'envoient leurs connaissances en disant « **Va voir le BONNET** ».

La définition du procédurier n'a rien de péjoratif : *« Celui ou celle qui a le goût des formalités, qui connaît la procédure, qui sait agir auprès de la justice, donc qui use de procédures qui ne sont qu'une série de formalités ou de démarches à accomplir, étapes administratives à respecter pour aboutir à une décision ».*

L'excès de procédure n'entrave pas les relations, c'est quand la confiance fait défaut que les relations sont fragiles.

Pour conclure ici, je rappelle que les auteurs de propos diffamatoires, d'injures ou de dénunciations calomnieuses encourrent des sanctions pénales : cinq ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende (*article 226-10 du Code pénal*).

Pour une diffamation ou injure proférée en public, les auteurs encouraient une amende de 12 000 €, assortie éventuellement de dommages et intérêts.



Aussi, à celles et ceux qui liront mon message, je recommande de ne pas le commenter ou mettre un nom sur ceux qu'ils penseraient avoir identifiés, ils pourraient alors se rendre coupables des fait cités ci-dessus.

J'ai traité ce sujet par de la dérision, pour ma part l'affaire est close.



En attendant, je mets en garde ceux qui ont bénéficié et bénéficient encore de cet acte de « générosité » d'avoir « un surplus d'un repas de midi », et je sais qu'ils sont quelques-uns, cet acte est **tout sauf un acte de générosité**.

Comme il est dit dans le « *Prophète* » de Khalil Gibran, « *En vérité, la bonté qui se contemple dans un miroir se pétrifie* ».